



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 3, numéro 7
Juillet-Décembre 2020
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

DE LA DIPLOMATIE DE L'HUMILIATION A LA DIPLOMATIE DE CONTESTATION : UNION EUROPEENNE VERSUS REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Felly LUKUNGA NGOMBA

Assistant à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC et Secrétaire Général de
l'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégique/Kinshasa-RDC
lukunga.n@irges.org ; felissanolukunga@gmail.com

RESUME

Les sanctions sont l'un des moyens de pression et d'humiliation à la disposition des Etats puissants ou des organisations internationales dans leurs rapports avec les Etats faibles. Les sanctions ciblées de l'Union européenne en l'endroit des autorités politiques du régime de Joseph Kabila a causé des impacts collatéraux tant du côté de la République démocratique du Congo que du côté de l'Union Européenne. Il sied d'admettre que les organisations internationales peuvent prendre des actes unilatéraux. Et ces actes unilatéraux ont des conséquences sur les Etats contre lesquels ils sont pris. Ces derniers peuvent riposter. C'est ce qu'on appelle la réciprocité. Le présent article établit un parallélisme, en termes, d'approche diplomatique entre d'une part, l'Union Européenne incarnée par la « diplomatie de l'humiliation » et d'autre part, la République Démocratique du Congo partisan d'une diplomatie contestataire et réactionnaire.

Mots-clés : *Diplomatie de l'humiliation, diplomatie de contestation, Union Européenne, République Démocratique du Congo.*

SUMMARY

Sanctions are one of the means of pressure and humiliation available to powerful states or international organizations in their relations with weak states. The targeted sanctions of the European Union against the political authorities of the Kabila regime led to collateral impacts on the side of the DRC and on the side of the European Union. It should be recognized that

international organizations can take unilateral acts. However, these unilateral acts have repercussions on the states against which they are caught. The states in question can also retaliate. This is the principle of reciprocity. This paper establishes the parallelism of the point of view of diplomatic approach between the European Union which embodies the diplomacy of humiliation and the DRC which is oriented towards the diplomacy of protest and reaction.

Keywords : *diplomacy of humiliation, protest diplomacy, European Union, Democratic Republic of Congo.*

INTRODUCTION

Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Union Européenne avait pris le 29 mai 2017 des sanctions contre neuf personnalités congolaises. Ces dernières sont, jusqu'à ce jour, interdites de voyager dans l'Union Européenne et leurs avoirs financiers gelés.

Les personnes visées par ces sanctions sont : les anciens ministres de l'Intérieur (Evariste Boshab Mabudj et Emmanuel Ramazani), l'ancien gouverneur du Kasai-Central (Alex Kande), l'ancien gouverneur du Haut-Katanga (Jean-Claude Kazembe), deux haut gradés militaires (Eric Ruhorimbere et Muhindo Akili Mundos) un chef de milice (Gédéon Kyungu) et l'ancien directeur de l'Agence Nationale de Renseignement (Kalev Mutond).

Les diplomates des pays de l'Union Européenne avaient manifesté leur inquiétude face à la crise aux Kasai qui, selon eux, avait atteint une ampleur exceptionnelle sur le plan sécuritaire, humanitaire et des droits de l'homme.

Tout en condamnant fermement tout acte de violence quelle qu'en soit l'origine, l'Union Européenne s'est dite préoccupée des rapports faisant état de l'usage disproportionné de la force par les services de l'Etat, et en particulier les forces de sécurité, dans la gestion de cette crise.

Pour ces diplomates européens, le processus électoral reste l'enjeu principal. Cette position de l'UE viendra s'accommoder aux mesures restrictives de décembre 2016 en matière de déplacements et un gel des

avoirs à l'égard de Général Gabriel Amisi, Ilunga Kampete, Ferdinand Ilunga, Célestin Kanyama, John Numbi, Roger Kibelisa et Delphin Kahimbi.

En opposition, le gouvernement congolais a estimé que la position de l'Union Européenne apparaissait comme « des instructions voire des injonctions données aux autorités de la RDC ». Ils les ont jugés comme « une injonction qui, du reste, viole l'accord du Cotonou qui prône entre les parties un dialogue politique équilibré et mené avec souplesse ».

Cette situation d'action-réaction entre l'Union Européenne et la République Démocratique du Congo nous conduit à relever que la position de l'Union Européenne à travers ses sanctions ciblées contre les autorités congolaises entrerait dans la logique de la diplomatie de l'humiliation. En effet, cette diplomatie du mépris et de sujétisation ou encore d'infantilisation entraîne donc une position contestataire de l'humilié (la RDC).

Ces sanctions auraient pour ambition stratégique d'imposer à la RDC une réduction brutale de son statut géopolitique de puissance potentielle en Afrique, et à créer à partir de là, un choc émotionnel au sein de l'opinion tant nationale qu'internationale. Cette prescription autoritaire d'un statut inférieur à celui souhaité semble non conforme aux normes internationales et apparaît comme une pathologie car elle a innervé le gouvernement congolais et a provoqué un dérèglement des relations diplomatiques entre ces deux acteurs.

Ces rapports diplomatiques asymétriques entre la République Démocratique du Congo et l'Union Européenne sont nourris par des leçons morales sur la gouvernabilité et les questions du processus démocratique et ainsi que les questions liées au respect des droits de l'homme. Cette relation est singulière dans le sens où elle repose sur une historicité d'une partie de l'Europe qui a eu des liens historiques avec le continent africain mais ces liens historiques ne suffisent plus aujourd'hui à caractériser cette relation.

Ainsi, cette réflexion gravite autour des points suivants : de l'humiliation à travers des sanctions contre quelques autorités congolaises ; de la diplomatie contestataire et réactionnaire du gouvernement congolais et enfin pour une diplomatie d'autonomie stratégique face à l'Union Européenne.

I. DE L'HUMILIATION A TRAVERS DES SANCTIONS CONTRE QUELQUES AUTORITES CONGOLAISES

Parler des sanctions de l'Union Européenne à l'encontre des autorités congolaises sous Kabila nous conduit à aborder les causes desdites sanctions ainsi que son illégalité.

I. 1. Causes des sanctions ciblées de l'Union Européenne

Depuis l'automne 2016, les Etats-Unis et l'Union Européenne (UE) ont régulièrement sanctionné des dignitaires congolais de l'appareil sécuritaire, mais aussi, des responsables politiques.¹ Tous se voient reprocher des violations des droits de l'homme. Des généraux et des responsables sécuritaires sont accusés d'avoir réprimés des manifestations de l'opposition ou d'utiliser la force de manière disproportionnée ; alors que des ministres et des gouverneurs sont sanctionnés pour « entrave au processus électoral » ou pour des exactions dans les provinces du Kasai.

Si ces mesures ont été saluées par l'opposition congolaise de l'époque et les ONG internationales des droits de l'homme, elles seront vivement critiquées par les dignitaires de Kabila. Auguste Mampuya, professeur émérite de droit public à l'Université de Kinshasa² estime que ces sanctions ciblées « violent le droit international » et ne produisent jamais les résultats escomptés.

I. 1. 1. Répression contre d'activistes pro-démocratie et opposants politiques

Le 13 décembre 2016, lors d'un sit-in pacifique, les forces de sécurité ont arrêté le représentant du mouvement citoyen Filimbi à Kinshasa, Carbone Beni, ainsi que d'autres activistes. Beni a été remis en liberté après 29 jours de détention secrète.

Gloria Sengha, une autre activiste du mouvement citoyen LUCHA, a été arrêtée à Kinshasa le 16 décembre 2016. Un autre activiste, Bobo

¹ Conseil de l'Union européenne, « Conclusions du Conseil européen sur la République démocratique du Congo », 06 mars 03 2017.

² RIGAUD C., « Les sanctions ciblées américaines violent le droit international », dans *Afrik arabia*, 11 Juin 2017.

Mpolesha, a été arrêté le 07 janvier 2017 à Kinshasa et conduit dans une prison des renseignements militaires, où il serait battu. Il a été remis en liberté deux semaines plus tard.³

Le 11 avril 2017, les forces de sécurité congolaises ont tiré des gaz lacrymogènes et arrêté plus de 80 personnes dans le but de disperser ou d'empêcher de petites manifestations à travers le pays. Les partis d'opposition avaient appelé à un rassemblement contre l'absence de mise en œuvre de l'accord de Saint-Sylvestre, conclu grâce à la médiation de l'Eglise catholique à la fin de 2016 et visant à mettre fin à la crise électorale. La veille, au moins 40 personnes avaient été arrêtées à Kinshasa.⁴

Plus tard au cours du même mois, le 27 avril 2017, la police a arrêté brièvement à Kinshasa 24 activistes de LUCHA et de « Il est temps ». Une semaine plus tard, le 5 mai, la police a arrêté pendant plusieurs heures 13 autres activistes des deux mouvements, après qu'ils ont remis un document à l'hôtel de ville de Kinshasa, dans lesquels ils plaidaient pour de meilleures opportunités économiques pour les jeunes.

Rossy Mukendi, activiste du mouvement citoyen Collectif 2016, a été détenu pendant 29 jours par les services de renseignement militaires à Kinshasa, sans pouvoir entrer en contact avec sa famille ni avec un avocat, après avoir dénoncé avec 13 autres activistes l'état insalubre de la voie publique au cours d'une marche pacifique, le 17 mai 2017.⁵

Le 23 juin 2017, à Kinshasa, des officiers des services de renseignements de l'armée ont arrêté et détenu le jeune activiste pro-démocratie, Jean-Marie Kalonji, et son avocate, Sylva Mbikayi Kabanga, en l'absence d'inculpation et avec interdiction d'avoir accès à leurs familles et à un conseil juridique. Tous deux ont été remis en liberté le 18 juillet 2017.

³ FIDH, ASADHO, Groupe Lotus, Ligue des électeurs, « Massacres au Kasai des crimes contre l'humanité au service d'un chaos organisé. République démocratique du Congo », Rapport d'enquête, décembre 2017.

⁴ CESSOU S., « Transition à haut risque en République démocratique du Congo », dans *Le Monde Diplomatique*, Décembre 2016.

⁵ UE, Document, Résolution de l'Union européenne sur la RD Congo & vidéo du débat, 15 juin 2017.

Fin novembre 2017, les soldats de la Garde républicaine ont arrêté le député national Gérard Mulumba, ancien membre du parti au pouvoir (PPRD), ainsi que son collaborateur Isaac Kabundi. Passé à tabac et incarcéré dans de mauvaises conditions, l'état de santé de Mulumba s'est rapidement détérioré. Il a ensuite été condamné à une peine de prison de 18 mois pour « insulte au Chef de l'Etat ».⁶

Le 23 décembre 2017 à Kinshasa, des hommes non identifiés ont enlevé l'activiste du mouvement citoyen Filimbi, Palmer Kabeya. Il a d'abord été détenu dans un centre du renseignement militaire avant d'être transféré à l'Agence nationale de renseignements (ANR) et puis la prison centrale. Kabeya a été relâché en septembre 2018, tandis que ses quatre collègues, arrêtés séparément le 31 décembre 2017, ont été condamnés à une peine d'un an de prison, qui expirera le 30 décembre 2018.

Au cours de trois manifestations distinctes menées par l'Eglise catholique en décembre 2017, janvier et février 2018 à Kinshasa et dans d'autres villes, l'armée, la police et la Garde républicaine ont eu recours à une force excessive, notamment des gaz lacrymogènes et des balles réelles, contre des manifestants pacifiques se trouvant dans des églises catholiques ou à leurs abords. Les dirigeants de l'Eglise catholique en RD Congo avaient appelé à des marches pacifiques pour faire pression sur les dirigeants congolais et les contraindre de respecter l'accord de la Saint-Sylvestre négocié par l'Eglise catholique. Les forces de sécurité ont tué au moins 18 personnes au cours de ces manifestations, notamment l'éminent activiste pro-démocratie Rossy Mukendi. Plus de 80 personnes ont été blessées, dont beaucoup de personnes par balles.⁷

Les 21 janvier et 25 février 2018, les forces de sécurité ont tiré des gaz lacrymogènes dans trois maternités de Kinshasa, où des manifestants s'étaient réfugiés, mettant en danger les vies de nouveau-nés. Human Rights

⁶ MORICE F., « Les raisons du bras-de-fer diplomatique entre la Belgique et la RDC », disponible sur rfi.fr/afrique, 23 février 2018, consulté le 31 mai 2019.

⁷ WESSELS J. « RDC: L'Union européenne prolonge ses sanctions, notamment contre le candidat du pouvoir », disponible sur www.rtbef.be, 10 décembre 2018.

Watch a établi que des membres des forces de sécurité en civil avaient également tiré sur des manifestants pacifiques.⁸

Début août 2018, les forces de sécurité congolaises ont fait usage de grenades lacrymogènes et de balles réelles pour disperser des rassemblements de l'opposition politique lors du dépôt des candidatures à l'élection présidentielle, faisant au moins deux morts, dont un enfant, et sept blessés par balles. Les officiers des forces de sécurité ont également restreint le mouvement des dirigeants de l'opposition, arrêté des dizaines de leurs partisans et empêché l'un des candidats à la présidence, Moïse Katumbi, d'entrer dans le pays pour y déposer sa candidature.

La police congolaise a procédé à l'arrestation arbitraire de près de 90 activistes pro-démocratie et blessé une vingtaine d'autres au cours d'une manifestation pacifique organisée le 03 septembre 2018. Les manifestants appelaient la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à purger les listes électorales, à l'issue d'un audit de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Le 19 octobre 2018, la police a arrêté cinq journalistes du quotidien congolais *Africa News* pendant plusieurs heures, après la publication d'un article sur les malversations du général Kanyama dans une école de police.

En novembre 2018, la police a arrêté sans motif valable le journaliste congolais Peter Tiani et 17 jeunes activistes pro-démocratie à Kinshasa. Plusieurs d'entre eux ont été passés à tabac lors de leur arrestation et en détention.

Dans la ville orientale de Goma, des assaillants non identifiés ont enlevé et torturé pendant trois jours un activiste du mouvement de la jeunesse LUCHA, Trésor Kambere, avant de le relâcher.

I. 1. 2. Abus et dérapages des forces de sécurité

La situation humanitaire en RD Congo s'est gravement détériorée au cours des dernières années. Le pays est confronté à l'une des crises de

⁸ KIBANGULA T., « RDC : 15 proches de Kabila sanctionnés demandent à être entendus devant le Conseil de l'UE », dans *Jeune Afrique*, 23 février 2018.

déplacement de populations les plus complexes et difficiles au monde et 7,7 millions de Congolais sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë. Cela est en grande partie la résultante de conflits de longue date ou émergents dans de nombreuses régions du pays. La crise électorale nationale a souvent empêché la résolution du conflit ou activement contribué à l'alimenter.

Ainsi, plus de 140 groupes armés opèrent actuellement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans l'Est du Congo, et nombre d'entre eux continuent d'attaquer des civils. Certains sont en lutte contre le gouvernement, tandis que de nombreux autres ont été créés et sont soutenus par de hauts responsables militaires et gouvernementaux. La plupart de leurs commandants ont été impliqués dans des crimes de guerre, notamment des massacres ethniques, des viols, le recrutement forcé d'enfants et le pillage, et ont parfois coopéré avec les forces de sécurité congolaises.

Certaines des pires violences sont perpétrées dans le territoire de Beni, dans le Nord-Kivu, où des combattants ont tué plus plusieurs milliers de civils depuis le début d'une série de massacres en octobre 2014. A la tête des opérations de l'armée congolaise contre l'un des principaux groupes sévissant à Beni, les Forces démocratiques alliées (ADF), le général Mundos a également mis sur pied un nouveau groupe armé impliqué dans certains des massacres, selon le Groupe d'experts de l'ONU.

Entre août 2016 et septembre 2017, des violences impliquant des forces de sécurité congolaises, y compris les troupes placées sous le commandement du colonel Eric Ruhorimbere, des milices appuyées par le gouvernement et des groupes armés locaux ont fait 5 000 morts dans la province du Kasai, au centre du pays. Six cents écoles ont été attaquées ou détruites et 1,4 million de personnes ont été déplacées de leurs foyers, dont 30 000 réfugiés qui se sont enfuis en Angola. Près de 90 fosses communes ont été découvertes dans la région, la plupart d'entre elles contenant les corps de civils et d'activistes tués par les forces de sécurité

gouvernementales, qui ont fait un usage excessif de la force contre de prétendus membres de milices ou sympathisants.⁹

En mars 2017, deux experts de l'ONU, Michael Sharp, de nationalité américaine, et Zaida Catalán, de double nationalité suédoise et chilienne, ont été sommairement exécutés par un groupe d'hommes armés alors qu'ils enquêtaient sur de graves violations des droits humains dans la région du Kasai. Les enquêtes conduites par Human Rights Watch et un rapport de RFI ont suggéré la responsabilité du gouvernement dans ce double meurtre. « Un procès entaché de graves irrégularités a débuté en juin 2017 en RD Congo. Plusieurs responsables des forces de sécurité haut placés ont déclaré à Human Rights Watch que les violences au Kasai font partie d'une stratégie gouvernementale délibérément orchestrée pour justifier le report des élections »,¹⁰ déclare un rapport du BCNUDH.

Entre décembre 2017 et mars 2018, la violence s'est intensifiée dans certaines parties de la province de l'Ituri, dans le nord-est de la RD Congo, où des miliciens ont lancé des attaques meurtrières contre des villages, tuant au moins 260 civils, violant et mutilant de nombreux autres, incendiant des centaines de maisons, et provoquant le déplacement d'environ 350 000 personnes. Trois des assaillants ont déclaré à Human Rights Watch que des responsables locaux du gouvernement avaient orchestré ces massacres de masse.

I. 1. 3. Rôle répressif de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR)

L'Agence Nationale de Renseignements (ANR) a continué de jouer un rôle crucial dans la répression des activistes et de l'opposition, notamment par le biais des actions du directeur, Kalev Mutond, et du chef du département de la sécurité intérieure, Roger Kibelisa. Ces deux personnalités seront sanctionnées par l'Union Européenne.

⁹ Conseil de sécurité, « Le Conseil de sécurité reconduit les sanctions concernant la République démocratique du Congo (RDC) jusqu'au 1er juillet 2019 », 29 JUIN 2018.

¹⁰ BCNUDH, Note du BCNUDH sur les principales tendances des violations des droits de l'Homme en octobre 2017, disponible sur cd.one.un.org, consulté le 22 mars 2019.

« Mutond reste l'un des principaux artisans des efforts du gouvernement pour réprimer la dissidence politique », estime Ida Sawyer. Elle renchérit en explicitant qu'il serait également membre du groupe restreint de conseillers de Kabila chargé de concevoir des stratégies visant à le maintenir au pouvoir. Il peut donc être tenu pour responsable des violations précitées, commises par des membres des forces de sécurité, outre celles commises par l'ANR et décrites en détail dans le rapport de Human Rights Watch.

Des dizaines de prisonniers politiques et d'activistes ont été arrêtés, détenus dans des conditions inhumaines et souvent maltraités ou torturés dans le centre de détention dit « 3Z », le bâtiment de l'ANR à Kinshasa où se trouve le bureau de Kibelisa. Les familles des détenus, les avocats et les défenseurs des droits humains se voyaient régulièrement refuser l'accès à ce centre. D'autres ont été arrêtés au siège de l'ANR à Kinshasa, où se trouvait le bureau de Mutond.

Le 22 novembre 2017, Christian Lumu Lukusa, responsable des relations extérieures de la ligue de la jeunesse du parti d'opposition d'alors l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UPDS), a été enlevé par des inconnus alors qu'il se rendait à l'Université de Kinshasa. Il a ensuite été détenu pendant quatre jours dans un poste de police situé à côté de l'inspection de la police provinciale, avant d'être transféré vers le centre de détention 3Z de l'ANR le 25 novembre 2017. Plus d'une année après son arrestation, le 28 novembre 2018, Lukusa a été transféré à une prison militaire.¹¹

Cinq membres du mouvement citoyen Filimbi à savoir : Carbone Beni, Grâce Tshunza, Cédric Kalonji, Palmer Kabeya et Mino Bompomi ont fait l'objet d'arrestations arbitraires en décembre 2017, alors qu'ils mobilisaient des résidents de Kinshasa en vue de manifestations à l'échelle nationale.

¹¹ BCNUDH et MONUSCO, « Recours illégal, injustifié et disproportionné à la force lors de la gestion des manifestations publiques en République Démocratique du Congo de janvier 2017 à janvier 2018 », Mars 2018.

La police a ensuite présenté ces activistes aux journalistes comme des « terroristes perturbant l'ordre public ». Des policiers et des agents des services de renseignement les ont interrogés jusqu'à la tombée de la nuit dans un commissariat de police à Kinshasa. Le témoin a expliqué que chaque fois que les détenus « donnaient une réponse qui ne les satisfaisait pas », la police les rouait de coups. Les autorités leur ont alors annoncé qu'ils seraient remis aux services de renseignement et tués. Carbone Beni et les autres activistes ont ensuite été transférés au 3Z.¹²

Parallèlement, sept activistes du mouvement citoyen Les Congolais Debout (LCD) ont été arrêtés le 11 septembre 2018 par des gardes de sécurité de l'Université de Kinshasa. Ils étaient en train de sensibiliser la population à l'entrée principale de l'université à l'utilisation de machines à voter controversées, et que beaucoup considéraient comme susceptible de faciliter la fraude électorale en décembre 2018. Initialement détenus au siège de l'inspection de la police provinciale, ces activistes ont été transférés au centre de détention 3Z de l'ANR le 12 septembre 2018. Ils sont incarcérés en l'absence d'inculpation et n'avaient pas accès à leurs familles ni à un avocat.

I. 1. 4. Abus de responsables gouvernementaux

Un ministre en fonction et deux ex-ministres figuraient également parmi les individus sanctionnés par l'Union Européenne. Il s'agit d'Emmanuel Ramazani Shadary, ancien Vice-Premier ministre et Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de décembre 2016 à février 2018 ; actuel secrétaire permanent du (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie) et candidat à la présidence désigné par la coalition au pouvoir (FCC) lors des élections de 2018 ; sanctionné en mai 2017.

Evariste Boshab, ancien Vice-Premier ministre et Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de décembre 2014 à décembre 2016, date à laquelle il a ensuite retrouvé son siège de député à l'Assemblée Nationale et

¹² HRW, « RD Congo : Des manifestations ont fait l'objet d'une répression sanglante », disponible sur www.hrw.org/fr

continué à jouer un rôle influent au sein de la coalition pro-Kabila, notamment en tant que directeur de la cellule chargée d'élaborer le programme gouvernemental proposé par Shadary, sanctionné en mai 2017.

Lambert Mende, Ministre de la Communication et des Médias et Porte-parole du gouvernement, sanctionné en mai 2017.

En tant que ministres de l'Intérieur et de la Sécurité, Shadary et Boshab auraient joué un rôle important dans la répression pré-électorale, selon Human Rights Watch. A ce titre, ils étaient officiellement responsables de la police et des services de sécurité, y compris de l'ANR, et supervisaient les gouverneurs de province. Ces entités ont à plusieurs reprises interdit ou réprimé les manifestations menées par l'opposition, emprisonné des activistes et des opposants, fermé des organes de presse et bloqué la liberté de mouvement des dirigeants de l'opposition.¹³

Originaire de la province du Kasai, Boshab aurait également joué un rôle considérable dans l'instrumentalisation de l'autorité coutumière et l'escalade des conflits locaux dans la région du Kasai, épice centre des meurtres de masse perpétrés en 2016 et 2017. Selon un rapport rendu public en août 2017 par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, des représentants du gouvernement congolais ont activement fomenté, fourni et parfois même commandité des attaques menées par des milices locales contre des civils dans la province du Kasai afin d'y réprimer le soulèvement de la milice dénommée « Kamuina Nsapu. » Shadary aurait, selon le rapport de Human Right Watch, joué un rôle crucial dans les violences au Kasai, notamment en supervisant les services de sécurité et de renseignement en tant que ministre de l'Intérieur et de la Sécurité lorsque les experts de l'ONU ont été assassinés et lors de la dissimulation par le gouvernement qui a suivi.

En tant que ministre de la Communication et des Médias, Lambert Mende aurait été, selon les conclusions de Human Right Watch, « le porte-parole de la politique répressive du gouvernement et figure également parmi

¹³ SAWYER I., « Lettre au sujet des sanctions ciblées de l'UE à l'égard de la RD Congo », disponible sur www.hrw.org, 03 décembre 2018.

les responsables de la répression des médias, d'arrestations de journalistes et de fermeture de médias ».

On mettra, à tort ou à raison, en sa charge, la fermeture d'au moins quatre médias congolais proches de l'opposition notamment la Radio Télévision Lubumbashi Jua, Lubumbashi (RTLJ), la Radiotélévision Nyota et la Télévision Mapendo et la Voix du Katanga.

L'organisation congolaise Journalistes en Danger (JED) aurait, selon Amnesty International, « enregistré un total de 121 violations de la liberté de la presse sur une période de 12 mois s'achevant début novembre 2018. D'après elle, les représentants gouvernementaux sont responsables dans plus de 75% des cas recensés, estimant que ces violations s'inscrivent dans le cadre « d'un système planifié de répression ».¹⁴

Les critiques publiques de responsables gouvernementaux seront régulièrement suivies de harcèlement, de menaces et d'arrestations. Ainsi, du 06 au 07 décembre 2017, la station de Radiotélévision Kindu Maniema (RTKM) a été saccagée et ses journalistes arrêtés après qu'un auditeur, semble-t-il, eut accusé Shadary de corruption lors d'une émission à téléphone ouvert. Le propriétaire de la station aurait, par la suite, déclaré à JED que Shadary lui-même l'avait appelé pour se plaindre et menacé d'envoyer des policiers et des agents des services de renseignements « pour se venger ».

De ces abus attribués au gouvernement, il sied de relever les irrégularités constatées dans la démarche entreprises par l'Union Européenne contre les autorités congolaises. Bien que certains faits soient réels et susceptibles de condamnation, il sied de se questionner sur l'opportunité de l'inféodation de l'Union Européenne et autres puissances étrangères dans les affaires politiques congolaises d'autant plus que le pays dispose d'un arsenal juridique approprié pour réprimer et de juridictions compétentes.

¹⁴ Amnesty International, « Ils sont traités comme des criminels. La RDC fait taire des voix discordantes pendant la période préélectorale », Amnesty International, 2018.

I. 2. Question sur l'illégalité de ces sanctions

Selon le Professeur Auguste Mampuya, lorsqu'on parle de sanctions internationales, celles-ci ne peuvent être prises que par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le Conseil prend ce type de sanctions, lorsqu'il estime qu'il y a une menace à la paix ou un acte d'agression. Or, ces sanctions ciblées n'ont pas été prises dans ce cadre. Dans le cas de l'Europe, l'Union aurait pu également se référer à l'accord de Cotonou qui régit le partenariat entre le continent et les pays africains, dont la RDC.¹⁵

Des mécanismes existent dans ce cadre pour prendre des sanctions contre l'un des membres qui ne respecterait pas les droits de l'homme, les principes démocratiques ou l'Etat de droit. Mais l'Union Européenne ne s'est référée ni à la charte du Conseil de Sécurité de l'ONU, ni à ce partenariat. Ces sanctions sont donc prises de manière unilatérale et sont donc sans fondement juridique. L'Union Européenne est une organisation régionale qui n'a de juridiction qu'entre ses membres et non à l'égard d'Etats étrangers, tout comme l'Union Africaine ne peut interférer dans les affaires d'Etats européens ni en Amérique.

Concernant l'interdiction de voyager, le Professeur précité et très proche du FCC déclare que chaque Etat est libre d'accepter ou de refuser quelqu'un sur son territoire, mais s'agissant du gel des avoirs, cette mesure est attentatoire au droit de la propriété, qui est considéré comme un droit fondamental. Lorsque l'on prend ce types de sanctions pour une durée indéterminée, cela correspond à de la spoliation.¹⁶

Enfin, il y a violation des droits de la défense. Ces mesures sont des sanctions pénales qui devraient prises à l'issu d'un procès, et donc avec la possibilité pour ces personnes de se défendre. Ce qui n'a pas été le cas. Le Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Cour européenne des droits de l'homme ont déjà condamné et ces types de mesures restrictives ciblées ont déjà été annulées. En 2008 la Cour de Justice des

¹⁵ MAMPUYA A., « Victoire juridico-diplomatique de la RDC contre l'UE : Auguste Mampuya en fait une démonstration scientifique ! », propos recueillis par James Mpunga Yende.

¹⁶ *Ibidem*.

Communautés européennes (CJCE) a annulé certaines des sanctions prises par un règlement européen à l'encontre de M. Kadi, un sujet saoudien. On voit bien que tout cela est illégal.

Ainsi, au-delà de la démonstration scientifique de Professeur Mampuya à qui, nous nous sommes fortement inspiré, le gouvernement congolais a fait usage de la réciprocité à travers une diplomatie contestataire et réactionnaire.

II. DE LA DIPLOMATIE CONTESTATAIRE ET REACTIONNAIRE DU GOUVERNEMENT CONGOLAIS

Face aux sanctions occidentales, le gouvernement congolais avait promis de riposter de manière raisonnée. Pour ce faire, il avait mis une structure dénommée "Groupe de soutien au gouvernement congolais" pour identifier les personnalités qui devaient subir des sanctions.

II. 1. Mesures de rétorsions contre quelques personnalités européennes

Parmi les personnalités sur la liste du gouvernement, on retrouve notamment : Didier Reynders, vice-premier ministre belge des Affaires étrangères ; Cécile Kyenge, députée européenne ; Ida Sawyers de Human Right Watch (HRW) et Bart Ouvry, ambassadeur de l'Union européenne en RDC.

C'est à la suite de ce qu'elle considérait comme une détérioration importante de la situation en RDC et pour le non-respect des accords en vue d'une sortie pacifique de la crise politique congolaise que l'Union Européenne a pris, par 2 fois, la décision d'imposer de mesures restrictives à l'encontre de 16 hauts responsables congolais qu'elle accusait de graves violations des droits de l'Homme.

Les Etats-Unis de leur côté s'étaient attaqués à 4 généraux congolais à qui, ils reprochaient de s'être « engagés dans des actions qui ont sapé le processus démocratique en RDC et réprimé les libertés et droits politiques des

Congolais, risquant de répandre l'instabilité dans le pays et plus spécialement dans la région des Grands Lacs ».¹⁷

Pour tous ces comportements répressifs à l'égard du peuple congolais, durant les différentes manifestations visant à demander le départ du président Joseph Kabila et la tenue des élections dans les délais constitutionnels de la fin de l'année 2016, le Département du Trésor américain avait alors gelé les avoirs éventuels de ces généraux aux Etats-Unis et interdit à tout ressortissant américain de réaliser des transactions avec eux.

A plusieurs reprises, les autorités kinoises avaient réagi contre ces sanctions en déplorant à chaque fois le mode « unilatéral » de celles-ci qui frisaient, selon le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, « un comportement néo-colonialiste » et comme étant notamment « une intrusion dans la souveraineté du pays ». Au dire du gouvernement congolais, ces mesures coercitives suivaient une logique de déstabilisation du pays et de ses institutions pour des fins non avouables.

Aussi le gouvernement avait en son temps et à plusieurs reprises levé le ton en considérant que par principe de réciprocité, les Occidentaux devraient s'attendre à des représailles.

Ainsi, l'escalade diplomatique sera entamée entre la RDC et l'Union Européenne (UE). Le gouvernement de Kinshasa, par la voix de son Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et intégration régionale, Léonard She Okitundu, a donné, le 27 décembre 2018, un ultimatum de 48 heures à l'ambassadeur de l'UE en RDC, le Belge Bart Ouvry, pour quitter le territoire congolais.¹⁸

La décision de Kinshasa, explique She Okitundu, est une mesure de rétorsion après le maintien des sanctions de l'Union Européenne à l'encontre

¹⁷ Anonyme, « Elections en RDC: Kinshasa vise l'UE, grève générale vendredi à J-2 », dans *Agence France Presse*, 28 décembre 2018.

¹⁸ KEBONGO D., « Kinshasa met en branle les mesures de rétorsion face au maintien des sanctions de l'UE: l'ambassadeur Bart Ouvry à 48 heures pour quitter la RDC ! », dans *Forum des As*, 28 décembre 2018.

d'une dizaine d'officiels congolais, au nombre desquels Emmanuel Ramazani Shadary, candidat de la majorité sortante à l'élection présidentielle. Cette mesure du Gouvernement congolais sera tombée à trois jours des scrutins prévus 30 décembre 2018.

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo invite instamment le Conseil européen à procéder impérativement, dans les 48 heures, au rappel de son chef de mission en République démocratique du Congo", a déclaré le chef de la diplomatie congolaise.

Le Vice-premier ministre, Ministre des Affaires des Affaires Etrangères de la RDC Léonard She Okitundu s'exprimait dans un auditoire composé de diplomates en poste à Kinshasa, dont le chef de mission de l'Union Européenne, Bart Ouvry. « Cette mesure sanctionne, d'une part, le comportement répréhensible de l'intéressé et, d'autre part, s'inscrit dans le cadre de la réciprocité », avait souligné le patron de la diplomatie congolaise de l'époque.

Toujours, dans cette logique de diplomatie de contestation, le gouvernement congolais va ordonner la fermeture de la Maison Schengen et ce, après plusieurs décennies d'activités en République Démocratique du Congo.

II. 2. Recours et rejet au tribunal de l'Union Européenne

Il restait à savoir de quelle oreille l'entendront les autorités congolaises, qui ont multiplié les démarches pour se débarrasser de ces sanctions vécues comme une « humiliation diplomatique », allant jusqu'à mettre dans la balance la réouverture de la Maison Schengen.¹⁹

La première audience dans ce dossier se tient en mars 2019. Maître Bontinck, l'avocat belge qui défend ces personnalités congolaises sous sanctions évoquait l'irrégularité de ses sanctions qui n'auraient pas dû être prises. Selon lui, sans que ses clients soient préalablement entendus. Il s'agit

¹⁹ RFI, « RDC: lever ou non les sanctions, une équation délicate pour l'Union européenne », disponible sur www.rfi.fr, 03 novembre 2018.

de « sanctions politiques » et non d'une décision de justice réponde l'Union Européenne.

Maître Thierry Bontinck soutient que « lorsqu'il y a renouvellement des sanctions, l'Union Européenne doit entendre les personnes visées par ces mesures restrictives ». « Ça n'a pas été le cas pour nos clients », avait déploré l'avocat après le rejet du recours. A l'en croire, ces 15 proches de Kabila sous le coup de sanctions « n'ont reçu aucune explication du Conseil de l'UE sur les faits qui leur sont reprochés ».²⁰

Dans leur recours, ces derniers demandaient à l'instance juridique d'annuler la décision concernant l'adoption des mesures en question, de constater l'illégalité de ces dispositions et de condamner le Conseil européen aux dépens, c'est-à-dire aux frais liés aux instances, actes et procédures d'exécution. Le tribunal a rejeté l'intégralité de ces demandes et condamné les quinze concernés à régler eux-mêmes les dépens.

Le 9 décembre 2019, à l'issue d'intenses tractations diplomatiques, le Conseil européen a annoncé le prolongement pour un an de ces mesures pour l'ensemble des concernés, à l'exception de l'ancien porte-parole du gouvernement Lambert Mende et de l'ex-responsable de la sécurité intérieure au sein de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR), Roger Kibelisa.

Depuis son accession à la magistrature suprême, le Président Félix-Antoine Tshisekedi s'était prononcé en faveur d'un allègement de ces sanctions et avait promis de s'y investir.

Ce tableau dressé ci-haut nous montre que la diplomatie de l'humiliation entraîne donc une position contestataire des humiliés. Ce fut le cas du gouvernement congolais qui avait multiplié des actions en guise de réciprocité. Ainsi, la question qui mérite d'être posée est celle de savoir : est-ce que la RDC va demeurer dans la logique des contestations et des réactions face aux interférences de l'Union Européenne ?

²⁰ KIBANGULA T., *Art. cit.*, p. 43.

Pour répondre à cette question, il sied nécessaire de comprendre la logique diplomatique de cette organisation supranationale (UE). L'humiliation est devenue l'ordinaire de l'agissement stratégique de l'UE. Rabaisser l'Etat congolais, le mettre sous tutelle, le tenir à l'écart des lieux de décision stratégique, stigmatiser ses dirigeants : sont autant de pratiques diplomatiques qui caractérisent l'UE dans ces rapports diplomatiques avec la RDC.

Depuis la traite des Noirs jusqu'à la mondialisation néolibérale, le philosophe Kā Mana nous fait remarquer que nous vivons dans la dynamique de trahison entre l'Occident et l'Afrique. Toute la foi, toute la confiance, toute l'espérance que les Congolais avaient placées en l'Occident au début des temps modernes, l'Occident les a trahies. Blindé dans son sentiment de supériorité et dans sa volonté de puissance pour l'hégémonie mondiale, il n'a jamais voulu établir de vrais liens d'humanité avec la RDC. La mentalité coloniale et le principe néocolonialiste sont et demeurent la trame de fond de la politique occidentale face aux pays africains. Tout se déroule selon un complexe de supériorité que la RDC regarde comme un principe d'inhumanité, et il l'est.²¹

Cette perception de chose ne doit pas assimilé à une caricature, car c'est la vérité dans son implacable nudité : le Noir, pour le Blanc, reste un être de seconde zone, au plus profond de nos inconscients collectifs et de nos imaginaires sociaux. C'est la trahison même de l'humain.

III. POUR UNE DIPLOMATIE D'AUTONOMIE STRATEGIQUE FACE A L'UNION EUROPEENNE

La mondialisation et l'ascension des puissances émergentes semblent compromettre la perspective du retour à un ordre mondial dont la stabilité pourrait être garantie par des Etats puissants ou des institutions internationales. Face aux tensions et aux violences du monde, une nouvelle diplomatie prenant en charge les « questions de mémoire » ne demeure-t-elle

²¹ KĀ MANA, *Réussir l'Afrique*, Pole Institute, Goma, 2015.

pas la seule issue à ce que Bertrand Badie a présenté comme « la revanche des humiliés » ?

Dans un contexte géopolitique marqué par l'ordre du désordre mondial, il est difficile pour un Etat comme la République Démocratique du Congo d'exprimer son autonomie et d'en jouir pleinement.

Au plan stratégique, l'effectivité de l'autonomie diplomatique de la RDC face à l'Union Européenne suppose que ses fragilités soient, non seulement, réduites, mais également, gérables. Or, l'examen des rapports historiques qu'entretiennent la RDC et l'Europe met en lumière une relation de dépendance qui empiète sur les projets de développement et d'émancipation géopolitique.

L'autonomie stratégique requiert de la part de la RDC, comme le pensent Nicolas Clinchamps et Pierre-Yves Monjal, « un haut niveau de discernement et de responsabilité ».²² Cela signifie que, non seulement, elle présuppose une exigence d'indépendance à l'égard de l'Union Européenne, mais elle exige aussi un minimum d'esprit collectif et/ou de solidarité nationale. Cette thèse s'érige comme un étalon de mesure du niveau de civilité stratégique d'un pays en lui offrant le choix de s'intravertir ou de s'ouvrir au monde sans nécessairement s'extravertir, au gré des enjeux et de l'opportunité du recours à l'une ou l'autre option.

Être diplomatiquement autonome, c'est disposer de la capacité de décider librement de ses choix stratégiques, de ses options politiques et de ses orientations économiques sans aucune contrainte extérieure, tout en tenant compte des grands enjeux liés aux champs décisionnels concernés.

Au fond, l'effectivité de l'autonomie stratégique et diplomatique de la RDC vis-à-vis de l'Union Européenne repose sur sa trajectoire historique et la nature des rapports qu'elles entretiennent. Dans cette optique, une réelle indépendance se recommanderait dans tous les domaines. Mais, dans la mesure où la RDC est bénéficiaire de l'aide internationale publique au

²² CLINCHAMPS N. et MONJAL P.Y., *L'autonomie stratégique de l'Union Européenne : perspectives, responsabilité, ambitions et limites de la défense européenne*, Larcier, Bruxelles, 2015.

développement dans les secteurs les plus stratégiques, où la fracture numérique est parmi les plus larges au monde, où la pauvreté matérielle et immatérielle est le trait le plus flagrant de la réalité sociale, la chose semble difficile, voire irréaliste.

Dans ces conditions, la question à laquelle on tentera de répondre ici est : quel sens peut bien revêtir l'autonomie diplomatique et stratégique de la RDC face à la diplomatie de l'humiliation de l'Union Européenne ?

Répondre à cette question nous renvoie à poser encore d'autres questions notamment : Comment la RDC voit-elle les rapports qu'ils entretiennent avec l'Union Européenne ? Quel regard porte-il sur les réalités stratégiques de l'humiliation de son partenaire ? De quelle manière peut-il peser sur ces réalités et transformer les ressorts profonds de sa situation ?

Un regard scientifique et stratégique de ces rapports démontre que l'Union Européenne mène une diplomatie de jour et de nuit. Le jour, il est un être normal, qui parle le langage normal de la vie, qui a des comportements normaux de tous les jours. Il séduit, il fascine et il peut même se faire aimer par l'opinion publique congolaise. Cependant, la nuit tombée, elle n'est plus la même, elle libère ses puissances du mal et se nourrit de l'énergie vitale de la République Démocratique du Congo. Il entre dans un univers magico-sorcellesque dont les exploits sont plus fascinants que ce que la science diurne fait de plus impressionnant. Il s'intègre dans un immense réseau de destruction de la vie pour la seule glorification de la puissance des forces nocturnes.

Vue de la RDC, les interférences de l'Union Européenne sont perçues comme des actes maléfiques voire sorcelleresques de la part d'un partenaire supposé respecté sa souveraineté. Derrière sa logique diurne qui déploie des slogans de promotion des droits de l'homme et de la démocratie se cache, en fait, une stratégie nocturne où la logique ésotérico-mafieuse et la voracité vampirique de grands conglomérats d'industries et d'entreprises multinationales qui se nourrissent de l'énergie des richesses de la RDC en détruisant et anéantissant son pouvoir de créativité.

Maintenant que nous savons comment l'Union Européenne opère dans sa stratégie d'humiliation, il apparaît nécessaire de proposer de quelle manière peut-on imaginer et mettre en œuvre pour juguler ladite humiliation.

Sommairement, nous préconisons trois aspects à savoir : stratégique, politique, économique qui paraissent fondamentaux pour offrir un panorama complet des déterminants de l'autonomie diplomatique et stratégique au regard de la nature des relations internationales et des rapports entre la RDC et l'Union Européenne. Si par déterminant l'on entend l'ensemble des conditions essentielles pour que soit effective la diplomatie d'autonomie stratégique, il apparaît qu'une indépendance effective et la pratique systématique de la veille stratégique et de l'intelligence économique permettront à la RDC, non seulement, de mieux se connaître, mais aussi, de savoir s'autolimiter dans ses choix en ces matières, et de prendre conscience des attributs de l'autonomie stratégique.

Dans un environnement où les valeurs et les principes de la mondialisation sont acceptés sans beaucoup d'examen critique, la RDC se transforme progressivement sous l'effet de ses dynamiques inégalitaires. Tant que ce pays ne participera pas à la construction des normes et des valeurs structurant ce système, tant qu'il ne maîtrisera pas les processus ou les technologies des échanges, tant qu'il ne construira pas, en son sein, une dynamique de canalisation des flux financiers, elle subira en permanence les affres de ce système complexe d'échanges et l'humiliation occidentale.

A ce sujet, Edouard Epiphane Yogo nous apprend que l'autonomie stratégique d'un Etat ou d'une communauté ne peut être quantifiée. Elle ne peut être mesurée qu'au travers de la lucidité et de la qualité des décisions prises en situation critique, mais également, en situation préventive. Indéterminée, elle est donc nimbée de liberté ou d'attraction des autres vers soi en vertu de leur sentiment de sécurité perçue sur le fondement des décisions prises ou des actions menées.²³

²³ YOGO E.E., « L'exigence d'appropriation du concept d'autonomie stratégique en Afrique centrale », dans *Res Militaris*, vol. 11, n°1, Hiver-Printemps 2021.

De ce qui précède, il sied de signaler que la réussite de ces stratégies dépendra de la capacité et du leadership politique de la RDC et des pratiques diplomatiques de puissance et non réactionnaire ou contestataire. Pour ce faire, il y a nécessité d'une éducation des personnalités politiques et diplomatiques qui seront en mesure d'incarner une vision de puissances politique, diplomatique, économique et culturelle. Avec une masse critique de personnalités convaincues que l'horizon est celui du développement solidaire, la RDC pourra devenir le socle même de la géopolitique africaine et d'une Afrique à construire.

CONCLUSION

Etant arrivée au terme de notre recherche, il sied de rappeler que notre réflexion avait comme thématique : « De la diplomatie de l'humiliation à la diplomatie de contestation : Union Européenne versus République Démocratique du Congo ».

La préoccupation majeure dans cette recherche a consisté à comprendre le pourquoi de l'agir diplomatique de l'Union Européenne (stratégie d'humiliation) ainsi que celui de la RDC (stratégie souverainiste et contestataire), ensuite déceler les conséquences d'adversité diplomatique entre ces deux acteurs, enfin dégager les perspectives d'une diplomatie d'autonomie stratégique de la République Démocratique du Congo face à l'Union Européenne.

Nous notons que la tension diplomatique entre la RDC et l'Union Européenne était à son comble. Elle couvait depuis de récentes années, le gouvernement congolais dénonçant régulièrement l'« ingérence » de l'UE, et appréciant de moins en moins les critiques formulées par celle-ci sur la situation politique du pays. Cette crise diplomatique avait pris une autre tournure depuis que la RDC avait demandé la fermeture de la maison Schengen et ainsi que le renvoi du représentant résident de l'UE pour protester après que l'UE ait pris des sanctions ciblées contre quelques autorités politiques et militaires, au vu de la crise politique. Et en particulier de la répression des marches des laïcs.

Les conséquences du coup de froid diplomatique entre l'Union européenne et la République Démocratique du Congo sont multiples dans les deux côtés. D'une part, le gouvernement congolais a mis en mal les quelques centaines d'emplois que la Maison Schengen ainsi que l'Agence de coopération belge ainsi que la rupture de la mise en exécution de ses projets en cours. Kinshasa ayant vainement indiqué par de nombreuses contestations diplomatiques sa volonté de s'affranchir à ce que le Porte-parole du gouvernement de l'époque désignait : « une mise sous tutelle inavouée », avait fini par reprendre des mesures de rétorsion allant de la réduction de la desserte aérienne de la compagnie belge SN Brussels vers Kinshasa de 7 à 2 par semaine jusqu'à la fermeture de la maison Schengen, une facilité européenne de délivrance des visas gérée par la Belgique à Kinshasa en passant par la fermeture du consulat belge à Lubumbashi et l'expulsion de Bart Ouvry, l'Ambassadeur (belge) de l'Union européenne en RD Congo.

Bien qu'à ce jour, l'Union Européenne maintient ses sanctions contre quelques dirigeants de la RDC d'hier, nous notons tout de même un élan de normalisation des relations diplomatiques entre la RDC et l'UE. Cependant, nous émettons le souhait selon lequel, ces relations doivent avoir pour assise les conventions et accords internationaux afin d'éviter l'asymétrisation desdits rapports qui, à notre humble avis, rime avec l'humiliation et débouche par la contestation. Car les principes qui gouvernent le fonctionnement des Nations-Unies interdisent formellement à tout Etat membre d'enfreindre la souveraineté d'un autre, sauf dans le cas extrême d'une assistance ponctuelle et urgente à la population en danger.

La réciprocité dans les relations internationales entre les pays développés et en développement ou sous-développés est un paramètre de souveraineté des pays. Or, le constat est que les pays sous-développés ou en développement comme la République Démocratique du Congo reçoivent plus des ordres à accomplir des pays développés que des propositions d'initiatives à discuter ou à négocier. Les relations bilatérales entre l'Union Européenne et la RDC sont donc fondées sur le rapport de maître à subordonné. En conséquence, les premiers ne traitent jamais avec les seconds d'égal à égal.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amnesty International, « Ils sont traités comme des criminels. La RDC fait taire des voix discordantes pendant la période préélectorale », Amnesty International, 2018.
- Anonyme, « Elections en RDC: Kinshasa vise l'UE, grève générale vendredi à J-2 », dans *Agence France Presse*, 28 décembre 2018.
- BCNUDH et MONUSCO, « Recours illégal, injustifié et disproportionné à la force lors de la gestion des manifestations publiques en République Démocratique du Congo de janvier 2017 à janvier 2018 », Mars 2018.
- BCNUDH, Note du BCNUDH sur les principales tendances des violations des droits de l'Homme en octobre 2017, disponible sur *cd.one.un.org*, consulté le 22 mars 2019.
- CESSOU S., « Transition à haut risque en République démocratique du Congo », dans *Le Monde Diplomatique*, Décembre 2016.
- CLINCHAMPS N. et MONJAL P.Y., *L'autonomie stratégique de l'Union Européenne : perspectives, responsabilité, ambitions et limites de la défense européenne*, Larcier, Bruxelles, 2015.
- Conseil de l'Union Européenne, « Conclusions du Conseil européen sur la République démocratique du Congo », 06 mars 03 2017.
- Conseil de Sécurité de l'ONU, « Le Conseil de sécurité reconduit les sanctions concernant la République démocratique du Congo (RDC) jusqu'au 1er juillet 2019 », 29 JUIN 2018.
- FIDH, ASADHO, Groupe Lotus, Ligue des électeurs, « Massacres au Kasai des crimes contre l'humanité au service d'un chaos organisé. République démocratique du Congo », Rapport d'enquête, décembre 2017.
- HRW, « RD Congo : Des manifestations ont fait l'objet d'une répression sanglante », disponible sur *www.hrw.org/fr*
- KÄ MANA, *Réussir l'Afrique*, Pole Institute, Goma, 2015.
- KEBONGO D., « Kinshasa met en branle les mesures de rétorsion face au maintien des sanctions de l'UE: l'ambassadeur Bart Ouvry à 48

- heures pour quitter la RDC ! », dans *Forum des As*, 28 décembre 2018.
- KIBANGULA T., « RDC : 15 proches de Kabila sanctionnés demandent à être entendus devant le Conseil de l'UE », dans *Jeune Afrique*, 23 février 2018.
 - MAMPUYA A., « Victoire juridico-diplomatique de la RDC contre l'UE : Auguste Mampuya en fait une démonstration scientifique ! », propos recueillis par James Mpunga Yende.
 - MORICE F., « Les raisons du bras-de-fer diplomatique entre la Belgique et la RDC », disponible sur rfi.fr/afrique, 23 février 2018.
 - RFI, « RDC: lever ou non les sanctions, une équation délicate pour l'Union européenne », disponible sur www.rfi.fr, 03 novembre 2018.
 - RIGAUD C., « Les sanctions ciblées américaines violent le droit international », dans *Afrik arabia*, 11 Juin 2017.
 - SAWYER I., « Lettre au sujet des sanctions ciblées de l'UE à l'égard de la RD Congo », disponible sur www.hrw.org, 03 décembre 2018.
 - UE, Document, Résolution de l'Union européenne sur la RD Congo & vidéo du débat, 15 juin 2017.
 - WESSELS J. « RDC: L'Union européenne prolonge ses sanctions, notamment contre le candidat du pouvoir », disponible sur www.rtbf.be, 10 décembre 2018.
 - YOGO E.E., « L'exigence d'appropriation du concept d'autonomie stratégique en Afrique centrale », dans *Res Militaris*, vol. 11, n°1, Hiver-Printemps 2021.